

PRIX 2017
**D'EXCELLENCE
EN ENSEIGNEMENT**

VICE-RECTORAT AUX AFFAIRES ÉTUDIANTES
ET AUX ÉTUDES

Université 
de Montréal

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DE LA VICE-RECTRICE AUX AFFAIRES ÉTUDIANTES ET AUX ÉTUDES.....	1
PRÉSENTATION DES PRIX D'EXCELLENCE	2
A – PRIX D'EXCELLENCE EN ENSEIGNEMENT AUX PROFESSEURS	3
B– PRIX D'EXCELLENCE POUR L'ENCADREMENT AUX CYCLES SUPÉRIEURS	5
C – PRIX D'EXCELLENCE EN ENSEIGNEMENT AUX CHARGÉS DE COURS ET AUX SUPERVISEURS DE STAGE.....	7
D – PRIX D'EXCELLENCE EN ENSEIGNEMENT AUX DOCTORANTS ET AUX STAGIAIRES POSTDOCTORAUX CHARGÉS DE COURS	9
E – PRIX D'EXCELLENCE POUR L'INNOVATION	11
F – PRIX D'EXCELLENCE POUR LE SOUTIEN À LA RÉUSSITE ÉTUDIANTE	13
G – PRIX D'EXCELLENCE POUR L'INTERNATIONALISATION DES PROGRAMMES.....	15
H – PRIX D'EXCELLENCE AUX AUXILIAIRES D'ENSEIGNEMENT	17
MODALITÉS D'ATTRIBUTION DES PRIX.....	19
DATES IMPORTANTES	19
INFORMATION	19

ANNEXE A – IDENTIFICATION DU CANDIDAT

MESSAGE DE LA VICE-RECTRICE AUX AFFAIRES ÉTUDIANTES ET AUX ÉTUDES

Chers collègues,

Chères collègues,

Vous consacrez un temps important à la formation et à l'encadrement de nos étudiants en leur proposant un parcours riche d'apprentissages et d'expériences de toutes sortes. Cet apport à l'une des missions essentielles de notre université est extrêmement précieux et nous vous en sommes très reconnaissants.

Le concours des prix d'excellence en enseignement de l'Université de Montréal est une manière de souligner particulièrement la contribution remarquable de certains d'entre vous.

Comme par les années passées, les prix couvrent différents aspects de la vie pédagogique : l'enseignement, l'encadrement, l'innovation, l'internationalisation des programmes, sans oublier le travail des auxiliaires d'enseignement. Depuis l'année dernière, nous avons choisi d'ajouter un prix afin de souligner l'engagement d'un ou de plusieurs membres de la communauté pour le soutien à la réussite étudiante. Étant donné la nature de ce prix, nous avons cru important d'élargir les critères d'admissibilité en y incluant le personnel non enseignant et les étudiants. Le soutien à la réussite étudiante mobilise en effet l'ensemble de notre communauté.

Je vous invite chaleureusement à soumettre votre dossier de candidature. De plus, si vous occupez un poste de direction, n'hésitez pas à encourager vos collègues ou vos équipes reconnus pour leur engagement au regard de la formation des étudiants à soumettre leur candidature. C'est déjà en soi un message d'appréciation que vous leur transmettez.

Si vous désirez en savoir un peu plus sur les lauréats des prix 2016, vous pouvez consulter l'article publié dans [Forum](#) en septembre dernier.

À tous et à toutes, merci pour votre précieuse contribution à la formation et à la réussite de nos étudiants et étudiantes.

La vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études,

Louise Béliveau

PRÉSENTATION DES PRIX D'EXCELLENCE

L'Université de Montréal décerne des prix d'excellence en enseignement pour souligner l'importance qu'elle accorde à l'engagement soutenu des personnels engagés dans la mission éducative de notre institution. Depuis la création de ce concours en 1997, plus d'une centaine de prix ont été attribués.

Au total, le concours 2017 permettra de remettre treize prix pour honorer le travail du personnel dans huit catégories. Le tableau ci-dessous précise les catégories et les montants attribués.

Prix 2017 d'excellence en enseignement

Prix	Nombre	Montant ¹	Nature des prix
A	3	3 000 \$	Prix d'excellence en enseignement aux professeurs (soit des professeurs plein temps universitaire, plein temps géographique, professeurs de clinique, professeurs sous octroi ou professeurs chercheurs)
B	1	3 000 \$	Prix d'excellence pour l'encadrement aux cycles supérieurs
C	3	3 000 \$	Prix d'excellence en enseignement aux chargés de cours et aux superviseurs de stage (y compris les chargés de formation pratique et les chargés de clinique)
D	1	3 000 \$	Prix d'excellence en enseignement aux doctorants et aux stagiaires postdoctoraux chargés de cours
E	2	3 000 \$	Prix d'excellence pour l'innovation
F	1	3 000 \$	Prix d'excellence pour le soutien à la réussite étudiante
G	1	3 000 \$	Prix d'excellence pour l'internationalisation des programmes
H	1	1 000 \$	Prix d'excellence aux auxiliaires d'enseignement

Les candidats voudront prendre note qu'ils ne peuvent soumettre leur candidature qu'à une seule catégorie pour une année universitaire donnée. De plus, un lauréat d'un prix dans une catégorie ne peut soumettre de nouveau sa candidature dans cette même catégorie.

Note : Dans ce document, le masculin est utilisé pour alléger le texte.

¹ Le montant est **imposable**.

A – PRIX D'EXCELLENCE EN ENSEIGNEMENT AUX PROFESSEURS

Nature des prix

Trois (3) prix d'excellence en enseignement sont décernés à des professeurs (adjoints, agrégés ou titulaires) de l'Université de Montréal pour souligner leur contribution exceptionnelle à l'enseignement. Chaque lauréat recevra un montant de 3 000 \$¹ accompagné d'un parchemin reconnaissant sa contribution.

Admissibilité

Les prix sont attribués à des professeurs qui ont le statut de membres réguliers du personnel enseignant (soit plein temps universitaire, plein temps géographique, professeurs de clinique, professeurs sous octroi et professeurs chercheurs).

Critères de sélection

Le comité évaluera les dossiers pour l'excellence de l'enseignement au premier cycle et aux cycles supérieurs en tenant compte des critères suivants (les indicateurs sont fournis à titre d'exemple) :

Excellence dans la tâche d'enseignement

- Habiletés d'enseignement
- Intérêt pour l'enseignement
- Stimulation des étudiants
- Relation professeur-étudiants
- Défi intellectuel et encouragement à la pensée indépendante

Stratégies pédagogiques mises en œuvre et efforts déployés pour améliorer l'efficacité de son enseignement

- Approches pédagogiques
- Matériel didactique (plan de cours, notes de cours, activités pédagogiques, etc.)
- Prise en compte des difficultés d'apprentissage des étudiants
- Mesures de soutien pour la réussite des étudiants
- Participation à des activités de perfectionnement professionnel

Participation à l'amélioration de l'enseignement dans son unité

- Conception de cours
- Élaboration de programmes d'études
- Travail avec des comités sur l'enseignement et l'apprentissage
- Leadership pour la réalisation de projets pédagogiques dans l'unité
- Animation pédagogique dans l'unité
- Intérêt pour l'interdisciplinarité

Rayonnement aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Université

- Communications et publications sur l'enseignement universitaire
- Mentorat
- Partage de pratiques pédagogiques et de matériel didactique

¹ Le montant est imposable. Le professeur pourra demander que cette somme soit déposée dans un fonds institutionnel pour des activités de développement pédagogique.

Présentation des candidatures

Le candidat est responsable de la présentation de son dossier et de sa constitution. Il peut de sa propre initiative décider de déposer un dossier ou y avoir été encouragé par des étudiants, des collègues ou des directions d'unités ou de facultés.

Transmission du dossier

Le dossier doit être transmis au Vice-rectorat aux affaires étudiantes et aux études par **voie électronique** à l'adresse <prixenseignement@recto.umontreal.ca>. Chaque fichier doit être nommé de la manière suivante :

Nom_Prénom_Numérodocument_Titredufichier

Par exemple : *Raymond_Helene_Doc1_AnnexeA*

Note : Dans la mesure du possible, il est suggéré de regrouper tous les fichiers dans un seul fichier PDF.

Date limite pour soumettre un dossier

Lundi 6 mars 2017 (23 h 59)

Éléments devant faire partie du dossier

Identification du candidat	Document 1 : Remplir et joindre le formulaire d'identification (Annexe A).
Énoncé du candidat	<p>Document 2 : Texte présentant sa vision et sa philosophie en regard de l'enseignement et décrivant comment celles-ci s'incarnent de façon novatrice et originale dans sa pratique (trois pages au maximum). Le candidat doit s'inspirer des critères de sélection décrits précédemment. Il doit faire ressortir ses forces relativement à ces critères.</p> <p>Document 3 : La liste des cours pour les trois dernières années (incluant l'année en cours) en précisant les titres des cours et les clientèles.</p> <p>Document 4 : Un exemple de plan de cours.</p> <p>Document 5 : Un rapport synthèse obtenu des Services de soutien à l'enseignement (SSE) pour les dernières prestations d'enseignement (3 au maximum) ainsi que les rapports individuels de chacune de ces prestations.³ Si les Services de soutien à l'enseignement ne traitent pas les évaluations de votre faculté, veuillez joindre les rapports en usage dans votre unité.</p> <p>Document 6 : Un curriculum vitae de cinq pages (maximum) mettant en valeur les réalisations en enseignement et pouvant comprendre, le cas échéant, les éléments suivants,</p> <ul style="list-style-type: none">- Prix et distinctions en enseignement- Participation à des comités pédagogiques et degré d'implication dans ces comités- Conception de programmes et de matériel didactique : au 1er, 2e ou 3e cycle ou pour une portion de programme (envergure du programme et degré d'implication)- Développement et implantation de programmes- Mise en place de changements ou de nouveautés dans les programmes, coordination et gestion- Développement de l'interdisciplinarité- Invitations significatives : consultation en enseignement et contribution ou participation à des activités d'apprentissage (nombre, lieux, fréquence)- Communications et publications sur l'enseignement universitaire
Lettre d'appui	Document 7 : Une lettre d'appui du directeur du département, si votre faculté est départementalisée, ou de la part du doyen, si votre faculté est non départementalisée. La lettre doit s'inspirer des critères de sélection décrits précédemment.

³ Vous obtiendrez ces rapports en adressant une demande à Frédéric Lapointe, conseiller en évaluation aux Services de soutien à l'enseignement, à l'adresse <frederic.lapointe@umontreal.ca>. Précisez le sigle et le trimestre des cours pour lesquels vous désirez obtenir ces rapports d'évaluation.

B– PRIX D'EXCELLENCE POUR L'ENCADREMENT AUX CYCLES SUPÉRIEURS

Nature du prix

Un (1) prix est décerné à un professeur ou à un professeur chercheur de l'Université de Montréal afin de souligner sa contribution exceptionnelle pour l'encadrement des étudiants dans les programmes de formation à la recherche aux cycles supérieurs. Le lauréat recevra un montant de 3 000 \$⁴ accompagné d'un parchemin reconnaissant sa contribution.

Admissibilité

Le prix est attribué à un professeur qui détient la pleine affectation à l'encadrement des études de maîtrise et de doctorat aux cycles supérieurs.

Critères de sélection

Le comité évaluera les dossiers de candidature en considérant différents critères :

- L'aspect novateur des formules et des méthodes d'encadrement utilisées
- L'appréciation des activités d'encadrement par les étudiants et par l'unité
- Le taux de diplomation des étudiants encadrés par le candidat
- La durée moyenne des études des étudiants encadrés
- Les bourses obtenues par les étudiants alors qu'ils étaient encadrés par le candidat
- Les prix remportés par les mémoires ou les thèses des étudiants encadrés

⁴ Le montant est **imposable**. Le professeur pourra demander que cette somme soit déposée dans un fonds institutionnel pour des activités de développement pédagogique.

Présentation des candidatures

Le candidat est responsable de la présentation de son dossier et de sa constitution. Il peut de sa propre initiative décider de déposer un dossier ou y avoir été encouragé par des étudiants, des collègues ou des directions d'unités ou de facultés.

Transmission du dossier

Le dossier doit être transmis au vice-rectorat aux affaires étudiantes et aux études par **voie électronique** à l'adresse <prixenseignement@recto.umontreal.ca>. Chaque fichier est nommé de la manière suivante :

Nom_Prénom_Numérodocument_Titredufichier

Par exemple : *Raymond_Helene_Doc1_AnnexeA*

Note : Dans la mesure du possible, il est suggéré de regrouper tous les fichiers dans un seul fichier PDF.

Date limite pour soumettre un dossier

Lundi 6 mars 2017 (23 h 59)

Éléments devant faire partie du dossier

Identification du candidat	Document 1 : Remplir et joindre le formulaire d'identification (Annexe A).
Énoncé du candidat	<p>Document 2 : Texte présentant sa vision et sa philosophie de l'encadrement aux cycles supérieurs et décrivant comment celles-ci s'incarnent dans sa pratique selon les critères de sélection énumérés précédemment (six pages au maximum), en présentant notamment,</p> <ul style="list-style-type: none">- le contexte particulier de l'unité de même que du (ou des) programme(s) d'études dans lequel le candidat intervient- les formules et les méthodes d'encadrement utilisées et leur potentiel de transfert dans d'autres contextes- l'intégration des étudiants dans les activités de recherche du candidat- des commentaires et témoignages d'étudiants ou de diplômés (par exemple, de la part de représentants de l'association étudiante ou d'un groupe d'étudiants). Il est suggéré que la direction du département ou que le doyen se charge de cette demande pour éviter toute malaise.- le taux de diplomation et la durée moyenne des études des étudiants encadrés par rapport aux autres étudiants du programme⁵ <p>Document 3 : La liste des étudiants encadrés ayant complété leur programme d'études, en précisant :</p> <ul style="list-style-type: none">- le titre du programme- le titre de leur mémoire ou de leur thèse- la date de début et de fin de leur candidature- les bourses obtenues par les étudiants alors qu'ils étaient encadrés par le candidat- les prix remportés par étudiants encadrés pour leur mémoire ou leur thèse
Lettre d'appui	Document 4 : Une lettre d'appui du directeur du département, si votre faculté est départementalisée, ou de la part du doyen, si votre faculté est non départementalisée. La lettre doit s'inspirer des critères de sélection décrits précédemment et de l'énoncé du candidat.

⁵ Au besoin, vous obtiendrez le taux de diplomation moyen ainsi que la durée moyenne des études dans les programmes concernés en communiquant avec M^{me} Sophie Mahseredjian, analyste au Bureau de recherche institutionnelle, à l'adresse sophie.mahseredjian@umontreal.ca. Précisez le programme ou les programmes pour lesquels vous désirez obtenir les données.

C – PRIX D'EXCELLENCE EN ENSEIGNEMENT AUX CHARGÉS DE COURS ET AUX SUPERVISEURS DE STAGE

Nature des prix

Trois (3) prix d'excellence en enseignement sont décernés à des chargés de cours et des superviseurs de stage de l'Université de Montréal pour souligner leur contribution exceptionnelle à l'enseignement. Chaque lauréat recevra un montant de 3 000 \$⁶ ainsi qu'un parchemin reconnaissant sa contribution.

Admissibilité

Les prix sont attribués à des chargés de cours et des superviseurs de stage qui ont obtenu **leur probation**. Sont aussi admissibles les chargés de formation pratique et les chargés de clinique. Toutefois, les professeurs qui ont une charge de cours en vertu d'un contrat particulier sont exclus. Les doctorants et postdoctorants sont invités à soumettre leur candidature dans la catégorie du Prix d'excellence aux doctorants et postdoctorants.

Critères de sélection

Le comité évaluera les dossiers pour l'excellence en enseignement en considérant les critères suivants (les indicateurs sont fournis à titre d'exemple) :

Excellence dans la tâche d'enseignement

- Habiletés d'enseignement
- Intérêt pour l'enseignement
- Stimulation des étudiants
- Relation professeur-étudiants
- Qualité de l'encadrement
- Défi intellectuel et encouragement à la pensée indépendante

Stratégies pédagogiques mises en œuvre et efforts déployés pour améliorer l'efficacité de son enseignement

- Approches pédagogiques
- Matériel didactique (plan de cours, notes de cours, activités pédagogiques, etc.)
- Prise en compte des difficultés d'apprentissage des étudiants
- Mesures de soutien pour la réussite des étudiants
- Participation à des activités de perfectionnement professionnel

Participation à l'amélioration de l'enseignement dans son unité

- Conception de cours
- Élaboration de programmes d'études
- Travail avec des comités sur l'enseignement et l'apprentissage
- Leadership pour la réalisation de projets pédagogiques dans l'unité
- Animation pédagogique dans l'unité

Rayonnement aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Université

- Communications et publications sur l'enseignement universitaire
- Mentorat
- Partage de pratiques pédagogiques et de matériel didactique

⁶ Le montant est **imposable**.

Présentation des candidatures

Le candidat est responsable de la présentation de son dossier et de sa constitution. Ainsi, il peut de sa propre initiative décider de déposer un dossier ou y avoir été encouragé par des étudiants, des collègues ou des directions d'unités ou de facultés.

Transmission du dossier

Le dossier de mise en candidature doit être transmis au vice-rectorat aux affaires étudiantes et aux études par **voie électronique** à l'adresse <prixenseignement@recto.umontreal.ca>. Chaque fichier doit être nommé de la manière suivante :

Nom_Prénom_Numérodocument_Titredufichier

Par exemple : *Raymond_Helene_Doc1_AnnexeA*

Note : Dans la mesure du possible, il est suggéré de regrouper tous les fichiers dans un seul fichier PDF.

Date limite pour soumettre un dossier

Lundi 6 mars 2017 (23 h 59)

Éléments devant faire partie du dossier

Identification du candidat	Document 1 : Remplir et joindre le formulaire d'identification (Annexe A).
Énoncé du candidat	<p>Document 2 : Texte présentant sa vision et sa philosophie en regard de l'enseignement et décrivant comment celles-ci s'incarnent de façon novatrice et originale dans sa pratique (trois pages au maximum). Le candidat doit s'inspirer des critères de sélection décrits précédemment. Il doit faire ressortir ses forces relativement à ces critères.</p> <p>Document 3 : La liste des cours pour les trois dernières années (incluant l'année en cours) et précisant les titres des cours et les clientèles.</p> <p>Document 4 : Un exemple de plan de cours.</p> <p>Document 5 : Un rapport synthèse obtenu des Services de soutien à l'enseignement (SSE) pour les dernières prestations d'enseignement (3 au maximum) ainsi que les rapports individuels de chacune de ces prestations.⁷ Si les Services de soutien à l'enseignement ne traitent pas les évaluations de votre faculté, veuillez joindre les rapports en usage dans votre unité.</p> <p>Document 6 : Un curriculum vitae de cinq pages (maximum) mettant en valeur les réalisations en enseignement et pouvant comprendre, le cas échéant, les éléments suivants,</p> <ul style="list-style-type: none">- Prix et distinctions en enseignement- Participation à des comités pédagogiques et degré d'implication dans ces comités- Conception de programmes, d'une portion de programme ou de matériel didactique ; envergure du programme et degré d'implication- Implantation de programme- Mise en place de changements ou de nouveautés dans les programmes (coordination et gestion)- Invitations : consultation en enseignement et contribution ou participation à des activités d'apprentissage (nombre, lieux, fréquence)- Communications et publications sur l'enseignement universitaire
Lettre d'appui	Document 7 : Une lettre d'appui du directeur du département, si votre faculté est départementalisée, ou de la part du doyen, si votre faculté est non départementalisée. La lettre doit s'inspirer des critères de sélection décrits précédemment.

⁷ Vous obtiendrez ces rapports en adressant une demande à Frédéric Lapointe, conseiller en évaluation aux Services de soutien à l'enseignement, à l'adresse frederic.lapointe@umontreal.ca. Précisez le sigle et le trimestre des cours pour lesquels vous désirez obtenir ces rapports d'évaluation.

D – PRIX D'EXCELLENCE EN ENSEIGNEMENT AUX DOCTORANTS ET AUX STAGIAIRES POSTDOCTORAUX CHARGÉS DE COURS

Nature du prix

Un (1) prix d'excellence en enseignement est décerné à un doctorant ou un stagiaire postdoctoral de l'Université de Montréal pour souligner sa contribution exceptionnelle à l'enseignement dans le cadre de charges de cours. Le lauréat recevra un montant de 3 000 \$⁸ ainsi qu'un parchemin reconnaissant sa contribution.

Admissibilité

Sont admissibles tous les doctorants et les stagiaires postdoctoraux de l'Université qui ont donné au moins deux charges de cours.

Critères de sélection

Le comité évaluera les dossiers en considérant les critères suivants (les indicateurs sont fournis à titre d'exemple) :

Excellence dans la tâche d'enseignement

- Habiletés d'enseignement
- Intérêt pour l'enseignement
- Stimulation des étudiants
- Relation professeur-étudiants
- Qualité de l'encadrement
- Défi intellectuel et encouragement à la pensée indépendante

Stratégies pédagogiques mises en œuvre et efforts déployés pour améliorer l'efficacité de son enseignement

- Approches pédagogiques
- Matériel didactique (plan de cours, note de cours, activités pédagogiques, etc.)
- Prise en compte des difficultés d'apprentissage des étudiants
- Mesures de soutien pour la réussite des étudiants
- Participation à des activités de perfectionnement professionnel

Collaboration à l'amélioration de l'enseignement dans son unité

- Collaboration à la conception de cours
- Collaboration avec des comités sur l'enseignement et l'apprentissage
- Collaboration à la réalisation de projets pédagogiques dans l'unité
- Collaboration à l'animation pédagogique dans l'unité

⁸ Le montant est **imposable**.

Présentation des candidatures

Le candidat est responsable de la présentation de son dossier et de sa constitution. Ainsi, il peut de sa propre initiative décider de déposer un dossier ou y avoir été encouragé par des étudiants, des collègues ou des directions d'unités ou de facultés.

Transmission du dossier

Le dossier de mise en candidature doit être transmis au vice-rectorat aux affaires étudiantes et aux études par **voie électronique** à l'adresse <prixenseignement@recto.umontreal.ca>. Chaque fichier doit être nommé de la manière suivante :

Nom_Prénom_Numérodocument_Titredufichier
Par exemple : *Raymond_Helene_Doc1_AnnexeA*

Note : Dans la mesure du possible, il est suggéré de regrouper tous les fichiers dans un seul fichier PDF.

Date limite pour soumettre un dossier

Lundi 6 mars 2017 (23 h 59)

Éléments devant faire partie du dossier

Identification du candidat	Document 1 : Remplir et joindre le formulaire d'identification (Annexe A).
Énoncé du candidat	<p>Document 2 : Un texte présentant sa vision et sa philosophie en regard de l'enseignement et décrivant comment celles-ci s'incarnent dans la pratique (trois pages au maximum). Le candidat doit s'inspirer des critères de sélection décrits ci-dessus. Il doit faire ressortir ses forces relativement à ces critères.</p> <p>Document 3 : Une présentation de son cheminement dans les études de doctorat ou postdoctorales incluant la manière dont les charges de cours s'intègrent dans ce parcours. (max. 1 page)</p> <p>Document 4 : La liste des cours donnés incluant l'année en cours en précisant les titres des cours et les clientèles.</p> <p>Document 5 : Un exemple de plan de cours.</p> <p>Document 6 : Un rapport synthèse obtenu des Services de soutien à l'enseignement (SSE) pour les dernières prestations d'enseignement (trois au maximum) ainsi que les rapports individuels de chacune de ces prestations.⁹</p> <p>Si les Services de soutien à l'enseignement ne traitent pas les évaluations de votre faculté, veuillez joindre les rapports en usage dans votre unité.</p>
Lettre d'appui	Document 7 : Une lettre d'appui du directeur du département, si votre faculté est départementalisée, ou de la part du doyen, si votre faculté est non départementalisée. La lettre doit s'inspirer des critères de sélection décrits précédemment.

⁹ Vous obtiendrez ces rapports en adressant une demande à Frédéric Lapointe, conseiller en évaluation aux Services de soutien à l'enseignement, à l'adresse frederic.lapointe@umontreal.ca. Précisez le sigle et le trimestre des cours pour lesquels vous désirez obtenir ces rapports d'évaluation.

E – PRIX D'EXCELLENCE POUR L'INNOVATION

Nature des prix

Deux (2) prix sont décernés à un enseignant, à une équipe d'enseignants ou à une unité (un programme, un département ou une faculté) de l'Université de Montréal pour souligner la réalisation d'une innovation au sein d'un programme, d'un bloc de cours ou d'un cours (permettant notamment l'amélioration d'un programme).

Chaque prix de 3000 \$¹⁰ sera accompagné d'un parchemin libellé au nom de l'enseignant ou de chacun des membres de l'équipe (selon le cas) reconnaissant cette contribution.

Admissibilité

Sont admissibles les enseignants membres réguliers du personnel enseignant, plein temps universitaire, plein temps géographique, professeurs de clinique, professeurs sous octroi, professeurs chercheurs ainsi que les chargés de cours qui ont obtenu leur probation ou toute unité ayant instauré une innovation (dont les impacts sont tangibles) ou ayant mis en place une amélioration concrète dans un programme au premier cycle ou aux cycles supérieurs. Est également admissible une équipe d'enseignants de l'Université de Montréal ayant instauré une innovation (dont les impacts sont tangibles) dans un ou plusieurs cours au sein de son unité. Cette équipe peut être composée d'enseignants de plusieurs unités qui ont œuvré dans une perspective interdisciplinaire. Cette équipe peut comprendre des professeurs, des chargés de cours, des auxiliaires d'enseignement et des professionnels.

Critères de sélection

Les principaux critères considérés pour l'attribution du prix seront les suivants :

- l'aspect novateur du projet
- l'amélioration de l'expérience d'apprentissage des étudiants
- la mise en œuvre de méthodes pédagogiques actives dans diverses situations d'apprentissage et d'évaluation
- l'amélioration de la réussite étudiante et de la durée des études, s'il y a lieu
- les liens avec la démarche d'évaluation périodique et le plan d'action qui en découle, s'il y a lieu
- l'évaluation de l'activité par l'unité académique
- la communication de la démarche
- la possibilité d'utilisation de la démarche par d'autres unités ou groupes

¹⁰ Le montant est **imposable**. Les professeurs ou les équipes enseignantes lauréats pourront demander que cette somme soit déposée dans un fonds institutionnel pour des activités de développement pédagogique.

Présentation des candidatures

L'enseignant, l'unité ou l'équipe d'enseignants est responsable de la présentation de son dossier et de sa constitution. Ainsi, le ou les candidats peuvent de leur propre initiative décider de déposer un dossier ou y avoir été encouragés par des étudiants, des collègues ou des directions d'unités ou de facultés.

Transmission du dossier

Le dossier de mise en candidature doit être transmis au vice-rectorat aux affaires étudiantes et aux études par **voie électronique** à l'adresse <prixenseignement@recto.umontreal.ca>. Chaque fichier est nommé de la manière suivante :

Nom_Prénom_Numérodocument_Titredufichier

Par exemple : *Raymond_Helene_Doc1_AnnexeA*

Note : Dans la mesure du possible, il est suggéré de regrouper tous les fichiers dans un seul fichier PDF.

Date limite pour soumettre un dossier

Lundi 6 mars 2017 (23 h 59)

Éléments devant faire partie du dossier

Identification du candidat	Document 1 : Remplir et joindre le formulaire d'identification (Annexe A).
Énoncé du candidat	Document 2 : Texte (cinq pages au maximum) pour mettre en évidence la qualité de la réalisation selon les critères de sélection énumérés et présentant notamment : <ul style="list-style-type: none">- le contexte qui a motivé le changement- les objectifs du projet- la description du projet précisant :<ul style="list-style-type: none">• ce qui a été fait• les noms des membres de l'équipe et leur rôle• les ressources financières requises• la clientèle ciblée• l'expérience d'apprentissage de l'étudiant- les méthodes pédagogiques actives préconisées- les impacts sur l'apprentissage de l'étudiant- des commentaires et des témoignages d'étudiants ou d'anciens étudiants (par exemple, de la part de représentants de l'association étudiante ou d'un groupe d'étudiants)- le suivi envisagé du projet- le potentiel de transfert du projet pour d'autres unités ou groupes
Lettre d'appui	Document 3 : Une lettre d'appui du directeur du département, si votre faculté est départementalisée, ou de la part du doyen, si votre faculté est non départementalisée. La lettre doit s'inspirer des critères de sélection décrits précédemment.

F – PRIX D'EXCELLENCE POUR LE SOUTIEN À LA RÉUSSITE ÉTUDIANTE

Nature des prix

Un (1) prix est décerné pour souligner la contribution exceptionnelle au soutien à la réussite étudiante d'un individu ou d'une équipe de l'Université de Montréal.

Ce prix de 3 000 \$¹¹ sera accompagné d'un parchemin libellé au nom de la personne ou de chacun des membres de l'équipe (selon le cas) reconnaissant cette contribution.

Admissibilité

Sont admissibles les membres de la communauté universitaire (personnel enseignant, personnel non enseignant, ou étudiant) impliqués dans le développement ou la prestation d'activités de soutien à la réussite destinés à des étudiants de l'Université de Montréal, à titre individuel ou en équipe, ayant mis en œuvre une mesure ou activité concrète de soutien à la réussite dans un programme au premier cycle ou aux cycles supérieurs et qui s'inscrit dans au moins un des axes du Plan d'action institutionnel :

- Soutien à l'enseignement
- Soutien à l'apprentissage
- Vie étudiante
- Soutien financier
- Carrière et employabilité
- Soutien au cheminement académique

Il est possible de consulter le plan d'action à l'adresse <http://cesar.umontreal.ca/soutienauxfacultes/>.

Critères de sélection

Les critères considérés pour l'attribution du prix seront les suivants :

- le caractère novateur de la mesure ou de l'activité;
- les retombées de la mesure ou de l'activité sur la réussite des étudiants;
- les liens avec le Plan d'action institutionnel sur le soutien à la réussite;
- la possibilité d'utilisation de la mesure ou de l'activité par d'autres unités ou groupes;
- le potentiel de pérennité au sein de(s) unité(s) de l'Université.

¹¹ Le montant est **imposable**. Les professeurs ou les équipes enseignantes lauréats pourront demander que cette somme soit déposée dans un fonds institutionnel pour des activités de développement pédagogique.

Présentation des candidatures

Le candidat est responsable de la présentation de son dossier et de sa constitution. Ainsi, il peut de sa propre initiative décider de déposer un dossier ou y avoir été encouragé par des étudiants, des collègues ou des directions d'unités ou de facultés.

Transmission du dossier

Le dossier de mise en candidature doit être transmis au vice-rectorat aux affaires étudiantes et aux études par **voie électronique** à l'adresse <prixenseignement@recto.umontreal.ca>. Chaque fichier est nommé de la manière suivante :

Nom_Prénom_Numérodocument_Titredufichier

Par exemple : *Raymond_Helene_Doc1_AnnexeA*

Note : Dans la mesure du possible, il est suggéré de regrouper tous les fichiers dans un seul fichier PDF.

Date limite pour soumettre un dossier

Lundi 6 mars 2017 (23 h 59)

Éléments devant faire partie du dossier

Identification du candidat	Document 1 : Remplir et joindre le formulaire d'identification (Annexe A).
Énoncé du candidat	Document 2 : Texte (cinq pages au maximum) présentant la mesure ou l'activité de soutien à la réussite étudiante et décrivant comment celle-ci s'incarne selon les critères de sélection énumérés précédemment en précisant notamment : <ul style="list-style-type: none">- les clientèles ciblées- la problématique à l'origine de la mesure ou de l'activité- la description de la mesure ou de l'activité- les liens avec le Plan d'action institutionnel sur le soutien à la réussite- le caractère novateur de la mesure ou de l'activité- l'impact de la mesure ou de l'activité sur la réussite des étudiants- la possibilité d'utilisation de la mesure ou de l'activité par d'autres unités ou groupes- le potentiel de pérennité de la mesure ou de l'activité- des commentaires et des témoignages d'étudiants ou d'anciens étudiants (par exemple, de la part de représentants de l'association étudiante ou d'un groupe d'étudiants). Il est suggéré que la direction du département ou que le doyen se charge de cette demande pour éviter tout malaise.
Lettre d'appui	Document 4 : Une lettre d'appui (max. 2 pages) du directeur du service ou du département (s'il s'agit d'une faculté départementalisée), ou de la part du doyen (s'il s'agit d'une faculté non départementalisée). Dans le cas d'une équipe, une seule lettre d'appui est requise, de préférence du directeur/doyen de l'unité pour laquelle l'initiative a eu le plus d'impact. La lettre doit tenir compte des critères de sélection décrits précédemment.

Aucune annexe n'est permise.

G – PRIX D'EXCELLENCE POUR L'INTERNATIONALISATION DES PROGRAMMES

Dans la vaste majorité des programmes d'études de l'Université de Montréal, il est possible d'enrichir sa formation d'une expérience d'études à l'international dans le cadre d'un programme d'échanges, d'un stage, d'un séjour de recherche ou d'une cotutelle de thèse. Environ 500 étudiants profitent chaque année de l'une ou l'autre de ces opportunités. Des ententes bilatérales leur ouvrent les portes de grandes universités des cinq continents et leur permettent de découvrir leur domaine d'études sous un angle différent. Le Prix de l'internationalisation des programmes s'inscrit dans la volonté de l'Université de Montréal d'encourager l'internationalisation de ses programmes de formation.

Nature du prix

Un (1) prix est décerné à un enseignant, à une équipe d'enseignants ou à une unité (programme, département ou faculté) de l'Université de Montréal pour souligner la réalisation d'activités d'internationalisation d'un programme, d'un cours ou d'une formation qui favorisent l'ouverture des étudiants sur d'autres réalités universitaires et culturelles.

Le prix de 3 000 \$¹² sera accompagné d'un parchemin libellé au nom de l'enseignant, de chacun des membres de l'équipe ou de l'unité (selon le cas) pour souligner cette contribution.

Admissibilité

Sont admissibles les enseignants ou une équipe d'enseignants membres réguliers du personnel enseignant, plein temps universitaire, plein temps géographique, professeurs de clinique, professeurs sous octroi, ainsi que les chargés de cours qui ont obtenu leur probation ou toute unité ayant réalisé un projet ou un ensemble d'activités significatives en matière de développement international au cours des trois dernières années dans un programme de premier cycle ou aux cycles supérieurs. La période visée par le dossier de candidature peut comporter des activités allant au-delà des trois dernières années. L'équipe d'enseignants peut être composée d'enseignants de plusieurs unités qui ont œuvré dans une perspective interdisciplinaire.

Exemples d'activités d'internationalisation :

- Création d'une école d'été à l'Université de Montréal ou à l'étranger, en collaboration avec un établissement universitaire partenaire
- Création d'un cheminement international au premier cycle ou aux cycles supérieurs
- Création d'un programme conjoint
- Tenue de séminaires doctoraux conjoints à l'Université de Montréal ou dans un établissement partenaire
- Toute autre initiative visant l'internationalisation d'un programme d'études

Critères de sélection

Les principaux critères considérés pour l'attribution du prix sont les suivants :

- l'aspect novateur du projet
- les retombées sur l'expérience d'apprentissage des étudiants et sur le développement de nouvelles modalités pédagogiques
- l'évaluation des retombées par l'unité académique (si disponible)
- la possibilité d'utilisation de la démarche par d'autres unités ou groupes
- la communication de la démarche auprès du public cible, de la communauté universitaire ou, plus largement, sur la scène universitaire internationale (couverture de presse, participation à des entrevues, etc.).

¹² Le montant est **imposable**. Les professeurs, les équipes d'enseignants ou l'unité lauréates pourront demander que cette somme soit déposée dans un fonds institutionnel pour des activités de développement liées à l'internationalisation des programmes.

Présentation des candidatures

L'enseignant, l'unité ou l'équipe d'enseignants est responsable de la présentation de son dossier et de sa constitution. Ainsi, le ou les candidats peuvent de leur propre initiative décider de déposer un dossier ou y avoir été encouragés par des étudiants, des collègues ou des directions d'unités ou de facultés.

Transmission du dossier

Le dossier de mise en candidature doit être transmis au vice-rectorat aux affaires étudiantes et aux études **par voie électronique** à l'adresse <prixenseignement@recto.umontreal.ca>. Chaque fichier doit être nommé de la manière suivante :

Nom_Votreprénom_NuméroduDocument_Titredufichier

Par exemple : *Raymond_Hélène_Doc1_Identification*

Note : Dans la mesure du possible, il est suggéré de regrouper tous les fichiers dans un seul fichier PDF.

Date limite pour soumettre un dossier

Lundi 6 mars 2017 (23 h 59)

Éléments devant faire partie du dossier

Identification du candidat	Document 1 : Remplir et joindre le formulaire d'identification (Annexe A)
Énoncé du candidat	Document 2 : Texte de 5 pages maximum qui met en évidence la qualité de la réalisation selon les critères de sélection énumérés précédemment en décrivant, notamment, <ul style="list-style-type: none">- Le contexte qui a donné naissance au projet- Les objectifs du projet- La description du projet précisant les éléments suivants :<ul style="list-style-type: none">▪ réalisation▪ nom des membres de l'équipe et leur rôle▪ ressources financières requises et source du financement▪ clientèles ciblées▪ Impacts sur l'apprentissage de l'étudiant▪ Suivi envisagé du projet▪ Potentiel de transfert du projet pour d'autres unités
Lettre d'appui	Document 3 : Une lettre d'appui du doyen ou du directeur de département, si votre faculté est départementalisée. La lettre doit s'inspirer des critères de sélection décrits précédemment.

H – PRIX D'EXCELLENCE AUX AUXILIAIRES D'ENSEIGNEMENT

Nature du prix

Un prix (1) est décerné à un auxiliaire d'enseignement de l'Université de Montréal pour souligner sa contribution remarquable au soutien d'étudiants et à la mission d'enseignement de l'institution. Le lauréat recevra un montant de 1 000 \$¹³ accompagné d'un parchemin reconnaissant sa contribution.

Admissibilité

Sont admissibles les étudiants inscrits à l'Université de Montréal ayant été embauchés comme auxiliaire d'enseignement pendant au moins deux trimestres au cours des deux dernières années.

Critères de sélection

Les critères visent à évaluer l'excellence dans les tâches de monitorat, de démonstration, d'animation, de charges de travaux pratiques, de supervision de laboratoire et de correction. Les principaux critères considérés pour l'attribution du prix seront les suivants¹⁴ (les indicateurs sont fournis à titre d'exemple) :

Clarté des explications données durant un cours, un laboratoire ou une rencontre individuelle avec un étudiant

- Résumer ou faire ressortir l'essentiel de la présentation du professeur
- Spécifier les concepts-clés à réviser
- Illustrer ces concepts avec des exemples, donner des explications supplémentaires au besoin
- Stimuler les étudiants à trouver eux-mêmes les réponses

Disponibilité et accessibilité

- Rendre les étudiants à l'aise pour poser leurs questions
- Répondre aux étudiants de manière respectueuse

Efficacité

- Répondre aux besoins des étudiants à l'intérieur des heures de travail allouées

Intérêt pour la pédagogie universitaire

- Participer à des activités de formation pédagogique, conférences, lectures, etc.

¹³ Le montant est **imposable**.

¹⁴ Inspirés des critères utilisés à University of Toronto at Scarborough
<http://www.utsc.utoronto.ca/~ctl/utsc_teachingawards/ta_awards.html>

Présentation des candidatures

Le candidat est responsable de la présentation de son dossier et de sa constitution. Ainsi, il peut de sa propre initiative décider de déposer un dossier ou y avoir été encouragé par des étudiants, des collègues, des professeurs ou des directions d'unités ou de facultés.

Transmission du dossier

Le dossier de mise en candidature doit être transmis au vice-rectorat aux affaires étudiantes et aux études par **voie électronique** à l'adresse <prixenseignement@recto.umontreal.ca>. Chaque fichier doit être nommé de la manière suivante :

Nom_Prénom_Numérodocument_Titredufichier

Par exemple : *Raymond_Helene_Doc1_AnnexeA*

Note : Dans la mesure du possible, il est suggéré de regrouper tous les fichiers dans un seul fichier PDF.

Date limite pour soumettre un dossier

Lundi 6 mars 2017 (23 h 59)

Éléments devant faire partie du dossier

Identification du candidat	Document 1 : Remplir et joindre le formulaire d'identification (Annexe A).
Énoncé du candidat	Document 2 : Texte présentant son intérêt pour la tâche d'auxiliaire, l'étendue de son expérience comme auxiliaire d'enseignement et ce qu'il a mis en œuvre pour s'acquitter de ses responsabilités (2 pages au maximum). Le candidat doit s'inspirer des critères de sélection décrits. Il doit faire ressortir ses forces en regard de ces critères et fournir des exemples concrets. Document 3 : Le plan des cours auxquels l'auxiliaire d'enseignement a été associé. Document 4 : Le plan d'une séance . Document 5 : Matériel didactique produit (exercices, tests, présentations PowerPoint, site web, etc.).
Lettre d'appui	Document 6 : Une lettre d'appui du ou des professeurs responsables des cours où le candidat a agi à titre d'auxiliaire d'enseignement. La lettre doit s'inspirer des critères de sélection décrits précédemment.

MODALITÉS D'ATTRIBUTION DES PRIX

Les candidatures seront étudiées par des comités composés de professeurs et de chargés de cours, lauréats de prix d'excellence, et présidés par des membres de la direction de l'Université. Les délibérations des comités demeureront confidentielles et seuls les membres auront accès aux dossiers des candidats. Les prix seront officiellement remis aux lauréats lors d'un repas offert par le Vice-rectorat aux affaires étudiantes et aux études en compagnie de leur direction d'unité respective.

DATES IMPORTANTES

Date limite pour la transmission du dossier :	Lundi 6 mars 2017 (23 h 59)
Annonce des noms des lauréats :	Fin avril 2017
Remise des prix et repas en l'honneur des lauréats :	Jeudi 25 mai 2017 à 12 h

INFORMATION

Diane H. Raymond
Conseillère, Vice-rectorat aux affaires étudiantes et aux études
514-343-6111, poste 52439
diane.h.raymond@umontreal.ca

ANNEXE A – IDENTIFICATION DU CANDIDAT

Madame

Monsieur

Nom

Prénom

Titre de fonction

Matricule

Adresse personnelle

Ville

Province

Code postal

Téléphone au travail

Autre téléphone (domicile ou cellulaire)

Faculté ou unité

Département (le cas échéant)

Adresse courriel

Catégories

- A - Prix d'excellence en enseignement aux professeurs
- B - Prix d'excellence pour l'encadrement aux cycles supérieurs
- C - Prix d'excellence en enseignement aux chargés de cours et aux superviseurs de stage
- D - Prix d'excellence en enseignement aux doctorants et aux stagiaires postdoctoraux chargés de cours
- E - Prix d'excellence pour l'innovation
- F - Prix d'excellence pour le soutien à la réussite étudiante
- G - Prix d'excellence pour l'internationalisation des programmes
- H - Prix d'excellence aux auxiliaires d'enseignement

Nom et titre de fonction des personnes avec lesquelles vous déposez votre candidature (s'il y a lieu)

Nom de votre directeur(trice) de département ou d'unité

Adresse courriel directeur(trice)

Signature (électronique ou à la main)

Date